



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chambres d'agriculture

Question écrite n° 3160

Texte de la question

M. Rene Beaumont appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fait qu'en 1983, le gouvernement avait modifié profondément la représentation du monde rural au sein des chambres d'agriculture et que celle-ci est toujours appliquée. En fait, le collège élu des propriétaires ruraux et usufruitiers qui avait une représentation de quatre membres a été ramené à deux membres seulement. Dans un département comme la Saône-et-Loire, où le fermage représente 70 p. 100, la part versée par les propriétaires exploitants ou bailleurs représente l'essentiel du budget de la chambre d'agriculture. Au moment où les questions se posent d'environnement rural, de maintien des paysages, de survie du monde agricole, il lui demande si, dans un souci d'équité, il ne lui apparaît pas opportun d'augmenter la représentation des propriétaires et cela en vue de permettre une meilleure représentation des diverses productions des régions.

Texte de la réponse

Un des objectifs de la réforme du régime électoral des chambres d'agriculture et de leur composition avait été d'assurer aux exploitants agricoles, et donc au collège qui les représente, la majorité des sièges dans les chambres départementales d'agriculture. De même, afin d'améliorer le fonctionnement de ces compagnies et également de réduire leurs dépenses, il était apparu nécessaire de fixer le nombre d'élus à une quarantaine. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de l'époque avait jugé inévitable de réduire la représentation des autres collèges, et notamment celle des propriétaires ruraux. Dans l'immédiat, aucune évolution de cette représentation n'est envisagée. Mais je reste très attentif à toute suggestion qui pourrait être faite.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3160

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1867

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3543